



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2011

### DELIBERATIONS

#### 1) EXPROPRIATION

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce dossier.

Lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, un emplacement réservé est prévu pour l'extension du restaurant scolaire et des travaux de sécurisation de l'école maternelle, en zone Um. En l'absence d'entente amiable sur la valeur du terrain estimée par l'administration des domaines, la commune a, sur les conseils de la Préfecture, réfléchi à un projet répondant plus complètement aux besoins des écoles pour pouvoir déposer un dossier de déclaration d'utilité publique : un groupe scolaire rassemblant l'ensemble des classes de l'école de Blacé avec parkings, restaurant scolaire. Pour sa réalisation, l'emprise du projet doit s'étendre sur la partie de la parcelle classée en zone agricole. L'utilité publique de l'opération a été déclarée et la totalité de l'emprise de la parcelle classée en zone U, avec une extension de l'emplacement réservé.

Monsieur le Maire rappelle que le changement de zonage a été nécessaire car le PLU protégeant le milieu agricole, la commune ne peut construire un équipement public dans une telle zone ; la situation était différente avec les plans d'occupation des sols qui permettaient la réalisation de projets communaux.

Le Maire rappelle également que la commune avait proposé comme indemnités d'expropriation 140 572.50 €, sur la base de l'estimation de l'inspecteur des domaines et que Guy Noël Texier avait demandé 934 720 €.

Le juge de l'expropriation a fixé les indemnités pour un montant de 503 920 €. Contrairement à la commune qui considéra pour l'estimation financière le zonage du PLU avant la procédure de DUP, le juge de l'expropriation du Tribunal de Grande Instance de Lyon, avec hésitation, a considéré l'ensemble du terrain comme un terrain constructible ; les indemnités fixées par le Tribunal sont donc nettement supérieures aux propositions faites initialement par la Commune.

Le Conseil débat alors sur le problème présenté et sur les possibilités de défendre les intérêts de la Commune.

Monsieur Le Maire demande le vote.

Après délibération, la décision de faire appel au jugement est votée – 10 voix pour, 1 abstention, 1 contre, en espérant que l'interprétation de la loi sera en faveur de la commune.

#### 2) EGLISE : AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX

L'entreprise Micollier -lot Charpente Couverture Zinguerie- pour les travaux en cours sur l'église, a présenté un devis pour des travaux modifiés soit : Travaux supplémentaires +3 753 Euros HT – Travaux supprimés : -3 150 Euros HT  
L'avenant de +602 Euros HT est accepté par le Conseil et le Maire autorisé à signer.

#### 3) COMMERCE MULTI-SERVICES : Demande de Subventions auprès du FISAC

Monsieur Le Maire confirme que Madame Fayolle, qui tient l'épicerie multiservices à Blacé, est bien intéressée par le local commercial libre situé à côté de la pharmacie.

Cette location pourrait être possible à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2011

Monsieur Le Maire rappelle que le FISAC est un organisme qui peut subventionner une partie des travaux d'aménagement, ce qui pourra permettre un bail locatif raisonnable.

La subvention possible peut être de l'ordre de 30% des travaux pris en charge par la Commune. Les travaux de finitions d'aménagement intérieurs et d'agencement seront pris en charge par le locataire exploitant.

Les travaux pourront commencer dès que le dossier aura été déposé complet.  
Après délibération, le Conseil vote et autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à présenter un dossier de subvention au FISAC.

### **COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS**

Catherine Mathieu informe que 3 personnes bénévoles surveillent les enfants pour le restaurant scolaire et la Garderie, à raison d'un jour par semaine, chacune.

Jean Pierre Bermond résume les travaux qui se terminent à l'Eglise et sur l'Aire de loisirs.  
L'Arbre de la Solidarité sera planté fin Février - début Mars dans un massif près de la Salle des Fêtes.  
L'inauguration de l'Aire de Loisirs aura lieu Samedi 21 Mai 2011  
Les travaux de l'Eglise devraient se terminer courant Février 2011

Martine Morion confirme que l'Expo du peintre Valette se poursuit jusqu'au 27 Mars à Montbrison.

Jean-Jacques Sandrin et Joel Lefort repartent au Conseil du terrain de football et du local Vestiaire.  
Il a été demandé à l'USBV de présenter les besoins et type de travaux de remise en état éventuellement souhaités.

### **REFORME TERRITORIALE**

Le Maire présente les grandes lignes de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.  
Il précise que les communes conserveront la clause de compétence générale mais que 22 000 communes ont moins de 500 habitants. Les structures sont de plus en plus nombreuses : communes, intercommunalités à fiscalité propre, syndicats, pays....  
et pour maîtriser la dépense publique, la loi prévoit de clarifier les compétences de chaque institution. Une réorganisation des collectivités territoriales devra être effective fin 2013.  
Le Préfet devra arrêter un schéma départemental de coopération intercommunale fin 2011.  
Mais il est préférable pour ne pas se voir imposer un regroupement non souhaité que les élus locaux fassent des propositions pour l'élaboration d'un projet de schéma qui sera présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI). Pour cette raison, l'ensemble du Conseil Municipal soutient la participation du Maire au groupe de réflexion créé à l'initiative de la Communauté de Communes Beaujolais Nizerand Morgon.